

**TIMBAL (Anthoine), notaire de Villemur, Villemur sur Tarn, minutes 1602-1607,
Archives départementales de la Haute-Garonne, cote 3E 26890, f° CXLIII, PH/JCHR/5018.**

Soit memoire que le vingt deuxie(sme) novembre mil
six cens quatre trois. Je susd(it) Timbal serois party
dud(it) Villemur po(u)r f(air)e un second voyage a paris
po(u)r la poursuite de certaines aff(air)es / Auquel
voyage aurois demeuré jusques au vingt
uniesme septembre mil six cens quatre. N'ayant
continué mon p(rese)nt prothocolle que le vingtie(sme)
decembre aud(it) An m(il) vj^c quatre, laquelle continu(ati)on
commence par le debte de damoyse
miramonde de Ulmo concedé par salvy Guiraud
Ainsi q(ue) s()ensuit

Po(u)r les actes & instrumens q(ue) j()ay retenus depuis led(it) jo(u)r xxi^e sep(tem)bre
m(il) vi^c trois quatre jusques aud(it) xxii^e No(vem)bre m(il) vj^c iiii ; ils sont en()liasse

Timbal not(aire) roy(al)